



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL

Membres absents :

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Fonds de dotation «Cité de la Gastronomie – Culture et Éducation» : désignation de représentants de la Ville de Dijon au sein du Fonds.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la désignation des élus qui représenteront la VILLE DE DIJON au sein du FONDS de DOTATION ci dessus désigné. Ce fonds permettra de mobiliser du mécénat au service des actions éducatives et culturelles mises en place au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

1/ Objet de ce fonds de dotation

À travers la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, la Ville de Dijon et un ensemble d'acteurs privés investisseurs et/ou exploitants, portent un équipement innovant, qui propose une découverte touristique, culturelle et commerciale au fort potentiel de rayonnement pour son territoire.

Créée dans le cadre de la reconnaissance par l'Unesco du repas gastronomique des Français comme patrimoine immatériel de l'humanité, la CITÉ a vocation à devenir le pivot d'une destination touristique attractive marquée par l'art du bien-vivre et du bien-manger.

Sur le site de l'ancien hôpital général qui a fait l'objet d'un ambitieux chantier de rénovation, ce projet articule des composantes publiques et privées, au service d'une ambition commune.

Pour appuyer le financement des actions culturelles et éducatives proposées à la Cité, la Ville de Dijon, et des acteurs privés entendent créer un fonds de dotation qui permette de mobiliser du mécénat financier, de matériel ou de compétences, pour la mise en œuvre d'actions d'intérêt général et donner ainsi accès à la Cité à un très large public.

Dans ce cadre, le fonds de dotation «Cité de la gastronomie – Culture et Éducation» a pour objet de soutenir les actions d'intérêt général du Pôle Culturel de la CITÉ, qui permettent l'accès au plus grand nombre à l'offre culturelle, intellectuelle et sensorielle proposée à la Cité.

2/ Représentation de la VILLE DE DIJON au sein du Fonds.

Vu la délibération du conseil municipal du 05 décembre 2022 autorisant la Ville de Dijon à être membre fondateur de ce Fonds ;

Conformément à l'article 238 bis du Code général des impôts ;

Il convient de désigner les représentants de la Ville de Dijon au sein de ce Fonds.

La composition du Conseil d'Administration de ce fonds pourra être élargie dans le cadre prévu par les statuts dès lors que son développement et les actions qu'il souhaitera financer le justifieront.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de renoncer** à l'unanimité au scrutin secret pour désigner les représentants du Fonds de dotation.

- **de désigner** pour représenter la Ville de Dijon au sein du Bureau et Conseil d'Administration du Fonds de dotation les représentants suivants :

François Rebsamen, Maire

François Deseille et Christine Martin, Conseillers Adjoints.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 54
 CONTRE : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 5
NE SE PRONONCE PAS : 0

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN